



membre de l'INPH et de la FEMS

Le 09.11.22

### La FPS est entendue à l'académie nationale de médecine

-Ordre du jour : audition du président de la FPS

Sujet de la réunion : Accès au plein exercice pour les professionnels de santé PADHUE  
(médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens).

En Présentiel :

- Pr Jean TILLEMENT (président du CESAM) : comité économique de la santé et assurance maladie et (Section des sciences pharmaceutiques ; Pharmacologie - Bioénergétique à l'Académie).

-Pr Dominique BERTRAND coordinateur (Section médecine et société Santé publique - Économies et organisation de la santé à l'Académie)

Dr Slim BRAMLI président FPS

Je tiens à saluer et remercier l'académie pour leur accueil chaleureux leur confiance et le respect envers la FPS pour le travail accompli durant ses 25 années d'existence.

-confrères en Visio :

Pour l'académie : Lionel Collet ; Gerard Dubois ; Patrice Queneau ; François Richard ; Gerard Milhaud ; Olivier Jarde ; Didier Houssin ; Frederic Joly (secrétaire général du CNOM)

Pour les dentistes Marysette Folliguet ; Estelle Genon ; Philippe Pomarede (président ONCD)

Pour les pharmaciens : Michel Vidal ; Véronique Perrin ; Serge Cailler président CNOP  
(absent)

CNG : Philippe Touzy (excusé)

Power point présenté : qui sommes-nous ? principales dates historiques et les acquis de la FPS.

Démarche de la FPS : intégration des PADHUE sur des critères d'excellence en obtenant une qualification après concours sélectif afin d'intégrer le système de soins en France.

Retour sur les acquis FPS depuis loi CMU juillet 99 jusqu'à la Loi OTSS juillet 2019.

Les différentes procédures d'autorisation jusqu'à la dernière version 2020.

Le caractère sélectif cher à l'académie de médecine et à la FPS avec (à titre indicatif) un taux de réussite entre 20 et 30 % ! pour les premières PAE (98, 99 ; 2000---2010) pour passer à 40 % 2019,2021)



membre de l'INPH et de la FEMS

Question de l'assistance sur l'importance du flux des différentes disciplines et l'origine des diplômes ! ce qui démontre la complexité du problème des PADHUE difficile à saisir même pour les membres des différents conseils de l'ordre.

Je suis revenu sur le recensement du CNOM et la carte de la démographie médicale ainsi que les origines des diplômes.

-Explications simples de l'art. 70 et PAE nouvelle formule en les invitant à se rapprocher de notre syndicat pour tous les points techniques et les difficultés des commissions.

-Retour sur le décret stock qui semble préoccuper l'académie qui avait déjà proposé son avis mais n'a pas été écoutée, concernant l'inutilité des commissions régionales qui n'ont fait que retarder la procédure.

Certains confrères nouvellement nommés à leurs postes : voulaient connaître les dernières statistiques.

-Réponse :

Les PADHUE constituent 11% de l'effectif global des professionnels de santé en activité à ce jour (médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens)

Chiffre officiel (INSEE 2020)

- 23 000 PADHUE régularisés depuis 99.

Il faudra rajouter les prochains : 3000 (décret stock) et 2000 dernière PAE

Total estimé pour 2023 : 28 000

Les non titulaires : stagiaires, DFMS, PAA ne sont pas pris en compte !!!!!

L'académie avec les 3 conseils de l'ordre (Médecins, dentistes et pharmaciens) soutiennent la FPS pour la clôture des dossiers avant fin mars 2023 en faisant participer les jurys des commissions de rappel très rarement sollicités puisqu'il n'y a presque plus de rappel et tous les dossiers sont traités au niveau de la commission nationale (CN). Les candidats, après avoir effectué les recommandations et certains (PCC) parcours de consolidation des connaissances, sont de nouveau traités en Première instance à la Commission National.

Nous avons néanmoins rappelé que :

- des lauréats PAE de concours liste A attendent depuis 2 ans, pour certains, leur commissions et cela est inadmissible pour des raisons purement administratives.

-décret stock 4000 dossiers au départ (moins 1000) rejetés en régions : reste 3000 1200 uniquement ont été traités en nationale. Nous avons jusqu'à Mars 2023 pour clôturer la procédure stock.

-La PAE 2021 n'a pas eu lieu (COVID) mais le fait de reporter également La PAE 2022 après juin 2023 créera indéniablement un nouveau stock ce que nous avons tous voulu éviter. La FPS n'a pas omis de le signaler au cabinet de notre ministre Mr François Braun, à notre dernière réunion.

-Le cas des médecins réfugiés : une quarantaine de lauréats PAE liste B demeurent sans postes !!



membre de l'INPH et de la FEMS

Les 3 conseils de l'ordre déplorent cette situation et ils ont tous cité des exemples de chefs de services médecins chirurgiens et même doyens dans leurs pays d'origine (irakiens, syriens maliens, ukrainiens...) obligés de postuler sur des postes d'internes !

- Un rappel sur le nouveau statut de **Praticien associé** pour les candidats en attente de qualification et pendant leur PCC qui ne doit durer que pour cette période de stages.

Notre position sur le numerus clausus et numerus Apertus ?

Réponse de la FPS : pas assez de postes ouverts en médecine 2<sup>ème</sup> année :

Au total, **9.024 postes sont ouverts en 2022** (contrats d'engagement de service public inclus), contre 8.791 en 2021, soit une augmentation de 233 postes :

-il faudra atteindre assez rapidement les 13000 postes promis par le programme santé 2023 et ne pas les échelonner jusqu'à 2030.

-Augmenter également les postes PADHUE au concours de la PAE au-delà de 2000/an car nous avons la chance que ces médecins expatriés, en majorité francophones, déjà diplômés et formés à la médecine française, choisissent la France et sont sollicités par tous les pays de l'OCDE eux-mêmes en crise de démographie médicale.

Pr Tillement revient sur une visioconférence précédente de l'académie française avec celle du Québec avec une pénurie identique et les mêmes difficultés pour recruter des professionnels de santé.

Nos académiciens sollicitent les 3 conseils de l'ordre de leur fournir assez rapidement les nouveaux inscrits à l'ordre (PADHUE et européens), afin de compléter leur rapport destiné au gouvernement.

Nous avons abordé par la suite le problème des médecins européens avec des constats chiffrés pour le rapport de l'ANM :

-pour les médecins hormis la procédure Hoczman : nombre de dossiers est à préciser par le CNOM

-pour les dentistes : Dentistes hors concours national.

3000 dossiers mais environ **50 % candidats européens !**

2021 : 1100 européens inscrits

Et uniquement 6 à 7 % PADHUE. L'académie se pose la question sur cette disparité. L'académie est surprise par ce constat ce qui a embarrassé l'ordre des dentistes mais à leur décharge, la crise du COVID et le report des commissions : on doit s'attendre à un afflux important des dossiers PADHUE en retard.

- Pour les pharmaciens je n'avais pas assez d'éléments mais les derniers chiffres 2021 ne dépassent pas les 500 postes en PAE pharmacie selon Moussa Oudjhani (représentant FPS à la PAE pharmacie).

Avis unanime de l'académie et des ordres respectifs, celui d'augmenter le nombre de postes pour les dentistes et les pharmaciens.



membre de l'INPH et de la FEMS

En conclusion les membres de l'académie de médecine prennent sérieusement en compte les dysfonctionnements administratifs et les incohérences du terrain,

-confirment le principal interlocuteur syndical : la FPS

-Saluent notre démarche de qualification notre rigueur et notre travail colossal afin d'obtenir des avancées depuis 25 ans, selon les termes du président qui a été agréablement surpris des données apportées lors de cette réunion.

Au nom de l'académie, le président du CESAM confirme tous son soutien et affirme qu'il a été heureux de **rencontrer enfin** la FPS.

Le rapport de l'ANM concernant les PADHUE sera remis avant la fin du mois.

Bien que l'ANM subit beaucoup de critique sur son rôle, ses rapports et ses conseils au gouvernement elle demeure néanmoins une institution mémorable dont les éminents membres tous experts dans leurs domaines respectifs, imposent le respect.

J'ai remercié au nom de la FPS l'accueil confraternel et chaleureux des membres de l'académie et une invitation leur a été lancée à notre prochain congrès.

NB :

L'ANM réunit des médecins, des chirurgiens, des biologistes, des pharmaciens et des vétérinaires reconnus pour leurs travaux scientifiques et pour les responsabilités qu'ils ont assumées dans le domaine de la santé. Depuis sa création, l'Académie a compté onze membres nationaux Lauréat du Prix Nobel.

Son indépendance et la pertinence de ses rapports et communications lui confèrent une place originale et un rôle important dans le domaine de la santé.

Elle peut être saisie d'une demande d'avis par les Pouvoirs publics mais elle peut aussi s'autosaisir dans les domaines de la santé mais plus volontiers sur les questions de Santé publique et d'éthique L'Académie nationale de médecine est une personne morale de droit public à statut particulier, placée **sous la protection du Président du République**. Elle a pour mission de répondre, à titre non lucratif, aux demandes du Gouvernement sur toute question concernant la santé publique et de s'occuper de tous les objets d'étude et de recherche qui peuvent contribuer aux progrès de l'art de guérir.

Ses membres sont élus par leurs pairs. Toutes les fonctions y sont électives.

L'Académie nationale de médecine s'administre librement. Ses décisions entrent en vigueur sans autorisation préalable. Elle bénéficie de l'autonomie financière sous le seul contrôle de la Cour des comptes. Elle souffre comme toutes les institutions de manque de moyens budgétaires !

La nouvelle méthode pour le conseil national de refondation décidée par le président Macron est basée sur la concertation, confirmée par F Braun lors de notre dernière réunion avec l'INPH : La mission confiée à l'académie va dans le même sens. La FPS y contribue par ses propositions pour les PADHUE.

Amitiés et respect  
Dr Bramli slim  
Président FPS



membre de l'INPH et de la FEMS

